

# LOCATION DU HARAS DE LUPONNAS

## Le Haras

Location à usage d'habitation, le Haras offre une grande salle à manger équipée d'une cuisine, ainsi que 7 chambres doubles. Les chambres sont toutes équipées d'une salle de bain et de toilettes.

## Espaces

- **Les 7 chambres**
  - le linge de toilette et les draps sont fournis
  - les lits sont faits
  - nous ne fournissons pas de produit d'accueil
- **La grande salle à manger avec cuisine**
  - grande table et 18 chaises
  - une plaque 4 gaz et un four
  - un frigo/congélateur
  - un lave vaisselle (prévoir pastilles)
  - une cafetière à filtre et une cafetière Nespresso
  - un grille-pain et une bouilloire.
- **Extérieur**
  - barbecue à gaz pour 10 / 12 personnes
  - tables et des chaises d'extérieur
  - parasol

## Consignes

- la musique n'est pas autorisée après 22h et nous vous demandons d'être vigilants quand aux nuisances sonores d'un manière générale
- avant votre départ nous vous demandons de jeter toutes les poubelles, y compris celles des chambres, dans les containers du château de Luponnas qui se trouvent devant l'entrée du château à 50 m
- des containers à verre et à cartons sont disponibles sur le parking de la gare de Vonnas
- nous demandons à ce que la cuisine soit nettoyée et le sol de la grande pièce aspiré (matériel sur place)
- le nettoyage des chambres est à notre charge

## Tarif 2024/2025

**De avril à octobre inclus :**

**Formule unique de location week-end : 1 500 €**

Du vendredi 14h au dimanche 18h soit 2 nuits sur place

**Tarif hors saison en en semaine sur demande.**

## Réservation

La réservation se fait par la signature d'un contrat et le versement d'un premier acompte. Le solde, ainsi que le chèque de caution (1000€ non encaissé) et l'attestation d'assurance sont demandés 1 mois avant la location.

## Conditions générales

(extraits)

### Prise d'effet du contrat

Une fois que le contrat sera valablement formé par réception de l'offre dûment datée et signée, celui-ci ne pourra plus être résilié. Toutefois, les parties conviennent que le non-respect du calendrier de versement des acomptes, du solde du prix et du dépôt de garantie, entraînera la résiliation de plein droit du contrat après mise en demeure infructueuse au locataire par lettre recommandée. Dans tous les cas, le bailleur conservera le bénéfice des acomptes déjà versés. Si la résiliation de plein droit en vertu de l'alinéa précédent, intervient dans les 6 mois avant la date de location effective, le bailleur pourra réclamer en sus le solde du prix.

### Obligations du bailleur

Le bailleur s'engage à mettre à la disposition du locataire le ou les espaces aux jours et heures choisies par ce dernier.

Le bailleur s'engage à ne pas troubler la jouissance paisible du locataire pendant la durée de location.

### Obligations du locataire

#### Assurance :

Le locataire fait son affaire personnelle de la sécurité et de l'entretien des lieux pendant la période d'occupation. À ce titre, il est rappelé que l'assurance responsabilité civile n'est pas comprise dans la location et le locataire devra s'assurer qu'il bénéficie d'une assurance couvrant les dommages aux biens ou aux personnes y compris le locataire et toutes les personnes introduites de son chef dans les lieux.

#### Sécurité :

Le locataire est responsable de la manifestation qu'il organise et à ce titre de la sécurité du bâtiment et de ses abords, des biens et des personnes, en particulier des enfants, pendant la période de location.

#### Nuisance sonores :

Le Haras de Luponnas n'est pas un lieu dédié à une manifestation musicale. Son utilisation est à usage d'habitation et peut accueillir un événement privé ou professionnel non sonorisé et ne générant pas de nuisance sonore extérieures compte tenu d'un voisinage proche. Le locataire devra répondre au plan civil et/ou pénal des éventuelles plaintes du voisinage en matière de gêne et de tapage nocturne sans pouvoir appeler en garantie le bailleur de ce chef.

#### Entretien des lieux et du matériel :

Le Haras de Luponnas n'est pas un lieu de restauration. Le locataire s'engage à restituer les lieux propres après avoir procédé au nettoyage de la salle à manger, en passant l'aspirateur fournit par le bailleur. Le nettoyage des chambres reste à la charge du bailleur.

#### Restrictions particulières

Il est interdit de sortir le mobilier intérieur (chaises pailées et table) en extérieur.

Les feux d'artifice ne sont pas autorisés sur le domaine.

Les espaces intérieurs, salle à manger et chambres, sont strictement non-fumeurs. Des cendriers extérieurs sont mis à disposition.

# PLAN D'ACCÈS

## ADRESSE

Haras de Luponnas - 1409 route de Luponnas - 01540 Vonnas

Coordonnées GPS : 46.230867, 4.977070

## ITINÉRAIRES

**De Lyon - Distance : 70 km / Durée : 01H**

itinéraire en rouge sur le plan

À l'arrivée, traverser entièrement le village de Vonnas tout droit.

À la sortie du village, prendre à gauche (D80) pendant 2 Km.

**De Mâcon - Distance : 20 km / Durée : 20 minutes**

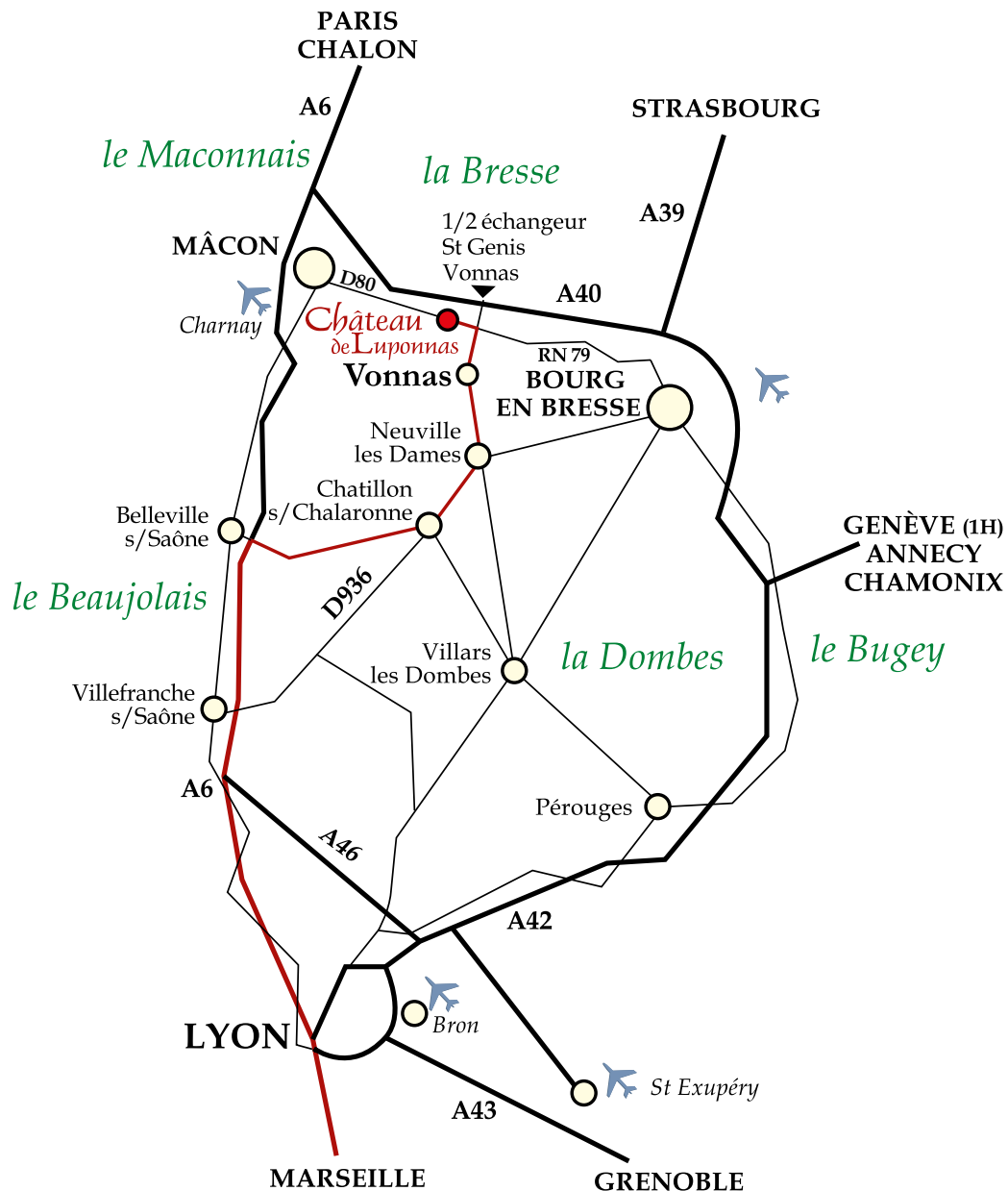
À l'arrivée, le Château de Luponnas se trouvera sur votre droite, 2 Km avant l'entrée dans Vonnas.

**De Bourg-en-Bresse - Distance : 22 km / Durée : 25 minutes**

À l'arrivée, continuer tout droit sur la route de Mâcon (D80) pendant 2Km après l'intersection d'entrée de village.

**De Paris -Durée : 01h37**

**PARIS GARE DE LYON - MACON LOCHÉ TGV**



## contact

Courriers : Haras de Luponnas - 1457 Route de Luponnas - 01540 Vonnas

Contact / visites : Caroline et Alexandra Mercier - [contact@luponnas.fr](mailto:contact@luponnas.fr) - 06 71 86 38 61

[www.luponnas.fr](http://www.luponnas.fr)

# PLAN DU HARAS

